

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT EXTRAORDINAIRE  
DU MARDI 31 MARS 2015**

Sous réserve de validation par le prochain conseil d'établissement

**Membres présents avec voix délibérative :**

Administration :

M. ALMOSNINO, proviseur, président du conseil d'établissement  
M. DERAMBURE, proviseur adjoint  
M. VANZI, directeur administratif et financier  
M. MARCELLET, directeur du cycle 3  
Mme LE BRAS-LESTREMAU, directrice des cycles 1 et 2  
M. GOMEZ, conseiller principal d'éducation.

Représentants du personnel enseignant :

M. AUGIE, représentant des personnels enseignants du 2nd degré, SNES-FSU  
M. GIMENEZ, représentant des personnels enseignants du 2nd degré, STEPV  
M. MICHEL, représentant des personnels enseignants du 2nd degré, SNES-FSU, suppléant  
M. CARRAT, représentant des personnels enseignants du 1er degré, SNUipp-FSU  
Mme SOTO, représentante des personnels enseignants du 1er degré, STEPV-UGT

Représentants du personnel administratif et de service :

Mme LLAVATA, représentante des personnels administratifs et de service, STEPV  
Mme MARTI, représentante des personnels administratifs et de service, STEPV

Représentants des parents d'élèves :

M. ALVAREZ MOLINA, représentant des parents d'élèves A.P.A  
Mme BORSO DI CARMINATI, représentante des parents d'élèves A.P.A  
Mme PICO GOURSOLLE, représentante des parents d'élèves A.P.A  
Mme MEUNIER FORTUNE, représentante des parents d'élèves du groupement des parents indépendants

Représentants des élèves:

M. FORQUES, représentant des élèves

Autres membres présents avec voix consultative :

Mme GUEVARA, directrice technique des études espagnoles  
Mme VALLDECABRES, conseillère consulaire

Membres excusés

M. le Conseiller de coopération et d'action culturelle.  
Mlle RAUSA MARTIN, représentante des élèves  
M. VAN LANGHENOVE, représentante des parents d'élèves du groupement des parents indépendants  
Mme GOURGUES, présidente de la société française de bienfaisance  
M. LOPEZ, président de l'association des anciens élèves  
M. PANTHENE, coordonnateur délégué de la direction de l'AEFE  
M. BERTE, conseiller consulaire  
M. RALLE, conseiller consulaire  
M. LABEUR, conseiller consulaire  
M. BROSETA, consul honoraire de France à Valence  
Mme SEE, conseillère consulaire  
M. LAVARDE, conseiller consulaire  
M. HUSS, conseiller consulaire

Membres absents :

M. FONS D'OCON, vice- président du CVL  
M. TEULIERE, directeur de l'institut français de Valence

Membres invités :

Mme RODRIGUEZ, représentante suppléante des personnels enseignants du 1er degré, STEPV-UGT  
Mme GARCIA, représentante suppléante des personnels enseignants du 2nd degré, STEPV  
Mme MURGUET, représentante suppléante des personnels enseignants du 2nd degré, SNES-FSU  
M. BOUSQUET, représentante suppléante des personnels enseignants du 1er degré, SNUipp-FSU  
Mme LEFEVRE-FREDENUCCI, antenne immobilière de l'AEFE à l'ambassade de France de Madrid  
Mme ORTS, architecte, cabinet ORTS-TRULLENQUER, lauréat du concours.  
M. TRULLENQUER, cabinet ORTS-TRULLENQUER, lauréat du concours.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h05.

M. DERAMBURE, proviseur adjoint, est nommée secrétaire de séance.

M. CARRAT, représentant des personnels enseignants du 1er degré, SNUipp-FSU, est nommé secrétaire de séance adjoint.

**Ordre du jour :**

1. Approbation du compte rendu du conseil d'établissement du 24 février 2015
2. Présentation du règlement financier modifié
3. Présentation du projet de salle polyvalente.

**1. Approbation du compte rendu du conseil d'établissement ordinaire du 24 février 2015**

M. le Proviseur demande aux membres du conseil d'établissement s'ils souhaitent porter des modifications au compte rendu du conseil d'établissement du 24 février 2015. Aucune modification n'étant demandée, ce compte rendu est mis au vote. Il est **adopté à l'unanimité**.

**2. Présentation du règlement financier modifié**

M. le Proviseur donne la parole à M. Vanzi, Directeur administratif et financier.  
Celui-ci présente plusieurs modifications du règlement financier de l'établissement.

**Objectif de la 1<sup>ère</sup> modification** : faciliter l'inscription des familles qui ont déposé un dossier de bourse (cf annexe1)

**Objectif de la 2<sup>ème</sup> modification** : sécuriser les procédures de recouvrement (cf annexe1)

**Objectif de la 3<sup>ème</sup> modification** : moderniser les procédures de transmission et faciliter le recouvrement (cf annexe1)

**Objectif de la 4<sup>ème</sup> modification** : adapter une tarification dégressive pour l'inscription des familles nombreuses (cf annexe1)

**Objectif de la 5<sup>ème</sup> modification** : adapter les modalités d'inscription à la demi-pension (cf annexe1)

Suite à l'explicitation de ces objectifs, M. le Proviseur donne la parole aux membres du conseil d'établissement. Aucune question n'émerge. Le Proviseur sollicite l'avis du conseil d'établissement. Les modifications proposées sont **adoptées à l'unanimité**.

### 3. Présentation du projet de salle polyvalente.

Monsieur le Proviseur présente les trois personnes qui sont invitées à ce conseil d'établissement :

- Mme LEFEVRE-FREDENUCCI, antenne immobilière de l'AEFE à l'ambassade de France de Madrid
- Mme ORTS, architecte, cabinet ORTS-TRULLENQUE, lauréat du concours.
- M. TRULLENQUE, architecte, cabinet ORTS-TRULLENQUE, lauréat du concours

Ces intervenants sont chargés de présenter le projet de construction de la future salle polyvalente du lycée.

En préambule, le Proviseur rappelle que ce projet est évoqué depuis une vingtaine d'année au sein de la communauté scolaire et retrace la genèse de la réflexion qui l'a accompagné.

Le lycée avait besoin d'une salle polyvalente lui permettant d'accueillir différents types d'évènements : manifestations culturelles, organisation de certaines activités sportives, organisation de spectacles réalisés par les élèves et leurs professeurs, organisation des examens dans de meilleures conditions, organisation de réunions institutionnelles.

Par ailleurs, le projet architectural retenu, reposant sur une connaissance parfaite du site de la part des architectes, conduira également à :

- améliorer la gestion des flux
- renforcer le volume des espaces verts
- optimiser le parking.
- requalifier les cours de récréation des cycles 1 et 2
- permettre la réappropriation de l'ancienne station d'épuration
- localiser les services techniques au sous-sol de la nouvelle salle polyvalente

En d'autres termes, la construction de cette salle polyvalente contribue également à réorganiser la vie quotidienne de l'établissement.

Le Proviseur ajoute que cette opération sera totalement financée par l'établissement sur fonds propres. Il dresse, ensuite, l'historique de la procédure ayant conduit au choix du projet (cf annexe 2).

A l'issue de ce choix, la Directrice de l'AEFE a souhaité entrer en négociation avec les architectes afin que ces derniers réduisent le montant de leurs honoraires. Cette négociation ayant abouti, la Directrice de l'AEFE a validé le projet.

Actuellement, nous sommes entrés dans une phase administrative du développement de ce projet : vérifications archéologiques effectuées, dépôts de diverses demandes auprès de l'administration locale (municipale et régionale). Le Proviseur indique que des élections municipales se tiennent en mai 2015. Par conséquent, le risque de perdre quelques semaines avant le démarrage des travaux est probable. Les architectes et le directeur administratif et financier du lycée travaillent de concert pour réduire au maximum les délais de transmission des différents documents demandés par l'administration locale.

Avant de donner la parole aux architectes, le Proviseur, fort de son expérience dans le domaine, rappelle, si besoin était, « qu'il n'existe pas de chantier sans nuisance, sans difficultés à résoudre quotidiennement ». L'ensemble de la communauté scolaire, qui a souhaité ardemment la construction de cette salle, doit avoir à l'esprit que le fonctionnement de l'établissement sera parfois gêné pendant l'exécution des travaux.

Le Proviseur donne la parole aux architectes concepteurs du projet.

Leur intervention se déroule en deux temps. Tout d'abord, ils présentent le projet et la philosophie qui l'accompagne en utilisant le document correspondant à l'annexe 3. Ensuite, ils proposent de diffuser une vidéo faisant apparaître la salle polyvalente en 3D.

La première partie de leur intervention traite des points suivants :

#### ⇒ Contexte actuel

- Problèmes d'accès / croisement des flux
- Ancienne station d'épuration : un espace en friche (image Lfv)
- Réfectoire très sollicité / manque d'espaces de maintenance

## ⇒ Philosophie du projet

- Rationalisation des espaces extérieurs / végétalisation
- Mettre en ordre et sécuriser les accès et les flux
- Bonne intégration architecturale et paysagère
- Moyens et fins : performances et coût

Le coût d'exploitation de ce bâtiment sera très faible du fait de l'équilibre qu'il présente dans le domaine énergétique. Les matériaux utilisés, l'orientation du bâtiment ainsi que son isolation contribuent à ce faible coût.

## ⇒ Insertion

- Un lieu à forte identité
- Les tambours et ses espaces interstitiels

Le parti pris de l'architecture du projet correspond à assurer une harmonie avec les bâtiments existants. Ainsi, nous restons dans une approche circulaire qui confirme l'identité architecturale du lycée français de Valence.

Cette stratégie comporte également une réflexion concernant l'organisation des flux de l'établissement. Le Provisoire informe le conseil d'établissement que le projet de régulation des entrées pourrait être le suivant :

- entrée des PS/MS : au niveau de la « colline »
- entrée des GS/CP : calle Orenge
- entrée des CE1 et 2 et du cycle 3 : calle Murta
- entrée des collégiens et lycéens : calle Murta
- entrée des élèves transportés par les bus : calle Orenge

## ⇒ Stratégies du projet

- Stratégie topographique : 2 cotes
- Stratégie architecturale : compacité

L'entrée des camions de livraison et des véhicules de service sera souterraine et annulera toute possibilité de croisement entre véhicules et piétons.

Mme Borso di Carminati, représentante de l'APE, demande si la cours du cycle 3 restera en pente. Réponse affirmative des architectes. Le nivellement aurait coûté très cher étant donné l'importance de la pente et de la surface. L'architecte précise que la cour du cycle 2 est agrandie de 300 m<sup>2</sup>.

Mme Borso di Carminati souhaite savoir si le sol sera toujours goudronné. L'architecte indique que le sol reste inchangé.

## ⇒ Fonctionnalité

- Une infrastructure capable et polyvalente
- Espace et caractère : représentativité et mémoire

## ⇒ Réponse environnementale et confort

- Réponses environnementales : ... efficacité énergétique
- Confort visuel et acoustique

## ⇒ Phasage - calendrier

- Phasage du chantier
- Calendrier des travaux

Ce phasage apparait clairement en annexe 3. Avant le démarrage des travaux, la sécurisation du chantier sera mise en place. Le parking actuel des véhicules du personnel disparaîtra au profit de la mise en place de la cour de récréation provisoire du cycle 2. Cette situation durera douze mois. En fonction des délais de réponses de l'administration locale et de l'impact des élections municipales sur le calendrier des opérations, les travaux débiteront aux alentours du 1<sup>er</sup> septembre 2015 ou du 1<sup>er</sup> octobre 2015. Nous nous dirigeons vers une démolition en site occupé.

Le Proviseur donne la parole aux membres du conseil d'établissement après avoir remercié les architectes pour leur présentation.

M. Alvarez, représentant de l'APE, interroge le Proviseur à propos d'un éventuel dépassement de l'enveloppe financière prévue. Le Proviseur rappelle fermement qu'un contrat a été passé avec le cabinet d'architectes pour un montant précis correspondant à une prestation précise. Par conséquent, le dépassement du coût de l'opération ne peut être envisagé. Un long travail a été conduit avec les différentes parties afin de calibrer le plus finement possible le montant des travaux.

Mme Ludivine Lefebvre-Fredenucci insiste sur ce point et rappelle que le respect de l'enveloppe financière fixée n'est pas négociable. Elle précise également, qu'étant donné la nature des matériaux utilisés, il n'y a pas de risques majeurs d'augmentation sensible du coût.

M. Carrat, représentant des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré, s'inquiète également d'un éventuel dépassement. Le Proviseur rappelle que dans le budget prévu figure une marge financière de 5% du montant total de l'opération pour faire face à une éventuelle hausse du coût initial.

Le Proviseur redonne la parole aux architectes qui présentent la future salle polyvalente par le biais d'une vidéo en trois dimensions. Cette vidéo sera ponctuée par les applaudissements fournis de tous les membres du conseil d'établissement.

Le Proviseur remercie très chaleureusement les architectes concepteurs du projet ainsi que Mme Ludivine Lefebvre-Fredenucci pour la qualité et l'efficacité de leur travail. Il précise également que le double statut des architectes concepteurs, anciens élèves et actuels parents d'élèves, donne une dimension particulière à la conduite des opérations. Leur attachement au lycée, à son passé, à son présent et à son avenir renforce la qualité de la collaboration mise en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le proviseur remercie l'ensemble des membres du conseil pour leur présence.

Le Proviseur,  
Président du conseil d'établissement,

Gilles ALMOSNINO



Le secrétaire de séance,

Christophe DERAMBURE

Le secrétaire adjoint de séance,

Rémi CARRAT